

# DEMANDE DE PERMIS NOUVELLE CONSTRUCTION / AGRANDISSEMENT

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Veillez nous transmettre le formulaire dûment complété à l'adresse suivante : [urbanisme@brownsburgchatham.ca](mailto:urbanisme@brownsburgchatham.ca)



## IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse  
#lot

## IDENTIFICATION DU(DES) REQUÉRANT(S)

Propriétaire? Oui Non (Procuration obligatoire)

Nom  
Adresse  
Téléphone (jour) Courriel

## EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire Entrepreneur

Nom  
Adresse  
Téléphone (jour) Courriel  
# R.B.Q.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Construction Agrandissement

Usage Résidentiel Commercial Autre  
Superficie du bâtiment Avant Après  
Hauteur des murs Largeur Profondeur  
Nombre de chambre(s) Avant Après Nombre d'étages  
**Matériaux**  
Revêtement extérieur Revêtement toiture Fondation  
Valeur des travaux (\$) Début des travaux Fin des travaux

## IMPLANTATION

Bâtiment principal Bâtiment(s) autre(s)  
Ligne avant Ligne arrière  
Ligne gauche Ligne droite

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Plan du bâtiment - version finale (incluant les matériaux, les fenêtres, les portes, etc.)
- Plan d'implantation produit par un arpenteur-géomètre
- Mandat d'arpenteur-géomètre (contrat entre le client et l'arpenteur, dans lequel ce dernier reconnaît avoir été mandaté pour réaliser le certificat de localisation une fois les travaux terminés.)
- Rapport d'ingénierie (pour les fondations de pieux vissés et les dalles de béton.)

## SIGNATURE DU REQUÉRANT

Date

**NOTE :** Lors de l'analyse de votre dossier, il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires soient exigés.

**CERTIFICAT DE LOCALISATION :** Dans les 6 mois suivant la fin de la construction, de l'agrandissement ou de la reconstruction d'un bâtiment principal, d'un garage privé attenant ou d'un garage privé détaché, le requérant doit déposer, auprès du fonctionnaire désigné, un certificat de localisation (version originale), préparé par un arpenteur-géomètre. Le présent article ne s'applique pas lorsque la superficie d'implantation au sol du bâtiment n'est pas modifiée.

Veillez transmettre ce formulaire dûment rempli :

PAR COURRIEL : [urbanisme@brownsburgchatham.ca](mailto:urbanisme@brownsburgchatham.ca)

EN PERSONNE : Hôtel de ville - Ville de Brownsburg-Chatham  
300, rue de l'Hôtel-de-Ville, Brownsburg-Chatham, (Québec) J8G 3B4 | 450 533-6687

## SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE

Assujettie au P.I.I.A.? Oui Non

Veillez vérifier auprès du service de l'urbanisme que votre projet ne nécessite pas une procédure liée au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Si tel est le cas, veuillez noter que des délais et la soumission de documents supplémentaires peuvent être requis.